

**Conseil d'administration n° 15
séance du 22 septembre 2022**

Délibération n° 2022-09.13 relative à la tarification des modules « électif Défense » et « analyse des risques » du Mastère spécialisé Cyber sécurité des systèmes complexes pour l'industrie et la défense (MS Cyber SCID)

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-121.,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la tarification suivante des modules « électif Défense » et « analyse des risques » du Mastère spécialisé Cyber sécurité des systèmes complexes pour l'industrie et la défense (MS Cyber SCID) :

- **3 000 € nets de TVA** pour le module « électif Défense », d'une durée de 60 heures ;
- **1 400 € nets de TVA** pour le module « analyse des risques », d'une durée de 12 heures.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président du Conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET

